

## Nouveau à Solaize un plan à jour

Le nouveau plan de la commune sera bientôt à votre disposition. Pour un meilleur service, il sera distribué directement dans votre boîte aux lettres.



## Informations municipales

### Conseil municipal du 2 décembre 2015 : Pacte de cohérence et Orientations budgétaires 2016 – pas de hausse des impôts

Après compte rendu des actes, le Conseil aborde le **projet de Pacte de cohérence de la Métropole de Lyon** détaillant des modalités de coopération avec les communes pour plus d'économie et d'efficacité. Le Conseil :

- Enonce ses remarques sur la coopération en matière d'action sociale et de lecture publique.
- Fait des propositions en matière de lutte contre le logement insalubre et de coopération des moyens d'astreintes
- En appelle à l'efficacité métropolitaine : le pacte ne doit pas rajouter une couche de décision et d'action publiques. Il doit favoriser un retour sur les demandes, l'écoute dans le projet, l'efficacité et l'économie dans l'action.

Le Conseil passe aux questions budgétaires :

- Il réajuste le **budget de fin d'année** : l'équilibre est à 3 968 971 € (fonctionnement) et à 1 499 200 € (investissement).
- Il **débat des orientations budgétaires pour l'année 2016**

#### FONCTIONNEMENT

En 2015, les dépenses sont maîtrisées. En 2016, le budget s'adaptera à l'évolution de la population : un poste d'ATSEM créé pour la classe supplémentaire en maternelle, un poste de policier en perspective d'un départ en retraite, les embauches du recensement. **Le Conseil prévoit une réduction des autres dépenses** compensant cet effort

Cet objectif est impératif pour faire face à la **perte de recettes**. L'Etat force la marche de suppression de recettes. Depuis 2013, la commune s'est vue imposer une réduction de 5% (150 000 €). En 2020, la diminution dépassera 210 000 €.

L'Etat se défait aussi de certaines politiques : rythmes scolaires imposés, instruction des permis de construire supprimée, impacts sur les carrières des agents décidée. La Cour des Comptes estime : « *L'impact des normes atteint des montants significatifs. Entre 30 % et 50 %, selon les communes, le coût de la réforme des rythmes scolaires resté à leur charge. Concernant les dépenses de personnel, en moyenne à 42 % en 2014 (environ 1 Md€) la part des augmentations dues aux mesures nationales.* » (13/10/2015). Etrangler les finances locales impacte l'économie du pays : les collectivités investissent moins depuis 2012.

#### INVESTISSEMENT - 4 axes seront suivis :

- Premier volet d'accessibilité des bâtiments : 50 000 € de travaux et 30 000 € d'étude notamment la mairie.
- Poursuite de l'équipement de la commune : 120 000 € - aire de jeux aux écoles, véhicule de police
- Gros entretien des bâtiments : 200 000 € avec un effort pour certains (Maison du Foot et Verchère notamment)
- Poursuite du désendettement par le remboursement des emprunts : 61 000 €.

#### FISCALITE : L'ensemble de ce programme sera tenu sans augmentation de la fiscalité

En 2013, le programme de construction 7 logements rue Chantabeau était lancé. La SEMCODA a fait 2 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts, dont 85% sont garantis par la Métropole et 15% par la Commune (soit 159 893,55 €)

Le Centre de gestion propose une **mission d'assistance juridique**. Le Conseil approuve l'avenant permettant à la commune de bénéficier du service et approuve le versement de la participation annuelle : 2460 € en 2016.

Le Conseil décide la **création de 5 postes d'agents recenseurs** (1 agent pour 250 logements) pour réaliser les opérations du recensement du 20 janvier au 21 février 2016. Il fixe les conditions d'indemnisations.

Compte tenu de mouvements de personnel, il est proposé de **créer un emploi** de chef de service de police municipale à temps complet et **supprimer des postes vacants** : rédacteur et brigadier-chef principal

Pour que les agents de la commune bénéficient des prestations du **comité social de la Métropole**, la convention annuelle est approuvée ainsi que le montant de la participation : 0,9 % de la masse salariale 2014 soit 7884 €.

La commune fait appel à la **SPA** de Lyon pour l'accueil des chiens et des chats errants ou en état de divagation. Le Conseil approuve la convention. La redevance 2016 est de 0,32 €/an/habitant (947,84 €)

Pour moderniser sa médiathèque, la commune a réaménagé les espaces, augmenté son offre et restructuré son informatisation. La commune prévoit en 2016 de **nouvelles offres numériques au public** : abonnements à des plates formes vidéo et musique et achat de nouveaux matériels. La municipalité sollicite une subvention de l'Etat (50 %)

Le SYDER souhaite réduire son territoire d'intervention du SYDER suite à la création de la Métropole. Certaines **communes se retirent du SYDER** : Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux.



## Commission culture : agenda de janvier 2016

- Mercredi 27 janvier 15h30 Sieste musicale animée par l'Ecole de musique de l'Ozon – Pour toute la famille
- Samedi 30 janvier 10h30 P'tit déj livres, où l'on vous dévoilera le nom de l'auteur invité au printemps à la médiathèque ! – Adultes

C'est nouveau et sur le site de la médiathèque depuis [www.mairie-solaize.fr](http://www.mairie-solaize.fr)

- Découvrez les photos de « Winter and christmas stories » dans le cadre du Téléthon le 5 décembre et la vidéo du concert de Garage Zéro du 12 décembre Rubrique Nos animations : c'était à la médiathèque
- Suivez aussi notre blog « Quoi de neuf ? » plein d'infos chaque semaine, lien depuis la page d'accueil de notre site internet

Et toujours à la médiathèque ! Ca y est la machine à boissons chaudes est réparée ! Vous pouvez de nouveau vous réchauffer avec un thé, café ou chocolat tout en feuilletant votre magazine préféré...

Au plaisir de vous accueillir bientôt dans nos murs ! 04 78 02 11 45 ou sur [www.mairie-solaize.fr](http://www.mairie-solaize.fr)

## Votre mairie vous informe ...

### Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, les gestes simples existent :

- Faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.
- N'installez jamais des groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave garage), placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air.

### horaires des services en fin d'année

- Fermeture Médiathèque : Samedi 26 décembre et samedi 2 janvier.
- Fermeture accueil Mairie et Poste : du jeudi 24 après-midi au samedi 26 décembre 2015, du jeudi 31 après-midi au samedi 2 janvier 2016

**Toute l'équipe du Flash Info vous souhaite de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année**

Pour passer sur le **FLASH** ou le **PANNEAU** [www.mairie-solaize.fr](http://www.mairie-solaize.fr) puis

Une question à poser,  
une info à partager  
cliquez !